



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 décembre 2023

Date de la convocation au conseil : 22/12/2023

Sous la présidence de Jean François DUMONTEIL, maire de La Feuillée

Présents : 11

Julien BERTHOU, Typhaine BODENEZ, Jean-François DUMONTEIL, Yann GAINCHE, Yannick JAOUEN, Céline JEANNOT, Nathalie MOUILLOT, Yvon Le PAGE, Annie SALMAS, Thierry SELFTSICK, Alan SPARFEL.

Étaient absents excusés : 3 (3 pouvoirs)

Sandrine CRAVEC : pouvoir à Alan SPARFEL

Haud LE GOLIAS : pouvoir à Typhaine BODENEZ

Thomas NEDELEC pouvoir à Jean-François DUMONTEIL

Angelina BEAUVIR est démissionnaire par courrier du 26/12/2023

Quorum atteint.

Madame Typhaine BODENEZ est désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30.

Ordre du jour: 6 points.

- 1) PV de la dernière séance*
- 2) Epicerie associative, demande d'occupation du local communal (ancienne boulangerie) : modalités*
- 3) Demande de subvention 2024 pour la réhabilitation du logement au dessus de la poste*
- 4) Demande de subvention 2025 pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie*
- 5) Demande de subvention complémentaire 2024 pour la première tranche du bourg (DETR, DSIL, CG29)*
- 6) Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité pour événement climatique – DSEC pour les dommages causés par la tempête Ciaran*
- 7) Modification du tracé du GR 37, la FFRP propose de faire passer le GR dans le bourg de La Feuillée*
- 8) Questions diverses*

Point 1. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2023

Avant de commencer, M. Jaouen s'étonne que La Commune n'ait pas retourné les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de la commune en signe de soutien au monde agricole, d'autant qu'il considère que la commune « marche sur la tête ». Il s'étonne également de la convocation tardive à ce conseil, notamment pour entériner des demandes de subventions qui doivent être effectuées au plus tard le lendemain.

Il estime également que les délibérations du précédent conseil doivent être annulées car il y a des incohérences au niveau des absents / présents.

Est adopté par le Conseil : à 10 voix pour et 4 contre (opposition)

Point 2. Epicerie associative

Monsieur le Maire expose la situation aux conseillers.

L'actuel local communal au 5 Rue Hent Menez Are est vide depuis le départ de l'ancienne épicerie il y a quelques mois. Les membres de l'association « Les vendredis de La Feuillée » ont fait savoir l'intérêt qu'ils portaient à ce local pour y installer une épicerie associative, une épicerie au fonctionnement associatif à but non lucratif, ouverte à tous, proposant des produits diversifiés. L'objectif est de proposer aux Feuillantines et Feuillantins un maximum de produits à des prix attractifs. Ce projet repose sur le bénévolat des consommateurs et des producteurs.

Les heures d'ouvertures proposées sont : vendredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Les produits proposés sont ceux actuellement présents sur le marché, à savoir : fruits et légumes, pain, crèmerie, miel...

Le Maire propose de valider l'utilisation du local par l'association « Les vendredis de la Feuillée » avec la gratuité des loyers et de l'énergie pour une durée de 1 an. Le bail sera à tacite reconduction tous les 3 mois, il pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties 1 mois avant l'échéance du 3^{ème} mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En complément (épicerie ouverte seulement 6h / semaine), le maire propose d'étudier la mise en place de casiers 24/24 comme à St Sauveur. Le coût de ces casiers avant subventions est de 42 000€. L'opposition a du mal à envisager cette cohabitation : côté humain inhérent à une épicerie associative / casiers simplement à vocation fonctionnelle... Par ailleurs il faut également prendre en compte que le bénévolat est un concept qui s'étirole dans la durée et qu'il faut se mettre en adéquation avec les nouveaux critères de vie des habitants (disponibilité à toute heure)... Eventuellement associer les habitants en en faisant des actionnaires... Certes, la commune n'a pas les moyens de payer un salarié pour cette épicerie, mais peut-être pourrait-elle aider l'association à trouver des financements... Tout cela sera donc à étudier : projet à aboutir mais accueil favorable.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir débattu accepte la proposition du maire et l'autorise à signer le bail en ces termes.

VOTE : 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (YANN GAINCHE)

Point 3 : Demande de subvention 2024 pour la réhabilitation du logement au dessus de la poste

Le logement communal (situé au 31 rue Hent Menez Are, au-dessus de la poste), rendu vacant suite au décès de son locataire, est une passoire thermique et demande une grosse réhabilitation. Le maire présente aux conseillers le plan et le chiffrage pour la rénovation de ce logement. Coût de l'opération : 82000,00€ H.T (estimation faite avec des radiateurs électriques et sans compter l'isolation effectuée par une autre entreprise). Pas de pompe à chaleur envisagée. Le coût de rénovation est couvert par le montant du loyer (reste à définir mais serait de l'ordre de 400€) assorti d'un emprunt.

Le Maire propose de solliciter des subventions au titre de la DETR/DSIL 2024 et par le biais du dispositif « Bien vivre en Bretagne » avec la région Bretagne.

Le Maire sollicite le conseil pour demander lesdites subventions pour financer la rénovation de ce logement.

VOTE : pour à l'unanimité

Point 4 : Demande de subvention 2025 pour la réhabilitation de l'ancienne boulangerie

Il est toujours d'actualité de revendre une partie (fournil). Dans le reste, le but est d'y faire un logement avec 2 chambres. Pas de demande de commerce donc pas de rénovation dans ce sens. Par ailleurs, y installer éventuellement des médecins n'est pas prévu car c'est déjà en cours de recherche sur Brennilis dans un local déjà adapté. Le mode de chauffage envisagé est convecteurs et/ou poêle à bois. Panneaux photovoltaïques ?

Le Maire estime que la rénovation du bâtiment de l'ancienne boulangerie situé au 11 place des marronniers au centre du bourg avoisinerait les 200000,00€ H.T. Il propose de solliciter une subvention au titre du dispositif « Bien vivre en Bretagne » avec la région Bretagne.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour demander ladite subvention pour financer la rénovation de ce logement.

VOTE : 12 voix pour et 2 abstentions (Yannick Jaouen et Nathalie Mouillot)

Point 5 : Demande de subvention complémentaire 2024 pour la première tranche du bourg (DETR, DSIL, CG29)

Aménagement du bourg tranche 1 phase 2

Le maire présente un nouveau chiffrage qui prend en compte :

- Les 2 arrêts de bus version PMR
- L'évolution des prix entre fin 2021 et cette fin d'année 2023

En fin 2021, l'estimation initiale du S.I.E.C.E. missionné pour ce chantier maître d'œuvre délégué était de 252 756,70€ H.T., les demandes de subventions DETR et DSIL étaient en relation avec ce montant.

En 2022, nous avons obtenu 87 000,00€ au titre de la DETR et 50 000,00€ au titre de la DSIL.

Le nouveau chiffrage actuel passe à 329 131,50€ H.T. le différentiel est donc de + 76 374,80€ H.T.

Le Maire propose de solliciter les subventions au titre de la DETR/DSIL 2024.

Le problème d'une éventuelle vétusté des canalisations est soulevé, mais le Maire assure que les canalisations sont en bon état au vu des différentes études effectuées.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour demander lesdites subventions pour financer l'aménagement du bourg tranche 1 phase 2.

VOTE : 10 voix pour et 4 contre (opposition)

Point 6 : Demande de subvention au titre de la dotation de solidarité pour événement climatique – DSEC pour les dommages causés par la tempête Ciaran

Comme suite au courrier du Préfet du 5 décembre 2023, le Maire pense nécessaire de déposer une demande d'indemnisation pour des dommages causés par la tempête CIARAN éligibles à la Dotation de Solidarité pour Evénements Climatiques – DSEC. Une liste informative des différents dommages a donc d'ores et déjà été établie et transmise en Préfecture. Le Maire propose de solliciter la subvention au titre de la DSEC afin de se faire indemniser pour les dommages causés par la tempête CIARAN.

VOTE : pour à l'unanimité

Point 7 : Modification du tracé du GR 37, la FFRP propose de faire passer le GR dans le bourg de La Feuillée

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée. Ce projet est proposé par le Comité départemental de la Fédération de randonnée pédestre du Finistère.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur les propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Le maire sollicite donc le Conseil municipal, pour :

- AUTORISER le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon le tracé présenté en annexe ;
- AUTORISER le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés selon le tracé présenté en annexe ;
- DEMANDER l'inscription au PDIPR de l'itinéraire présenté en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux, en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;
- S'ENGAGER à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettent une copie des arrêtés municipaux ;
- -AUTORISER le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

Point 8 : Questions diverses

L'opposition ne veut pas être associée aux vœux du maire car elle s'offusque de ne pas avoir été invitée au pot de fin d'année organisé pour le personnel.

L'opposition aurait aimé être consultée pour le choix de gouvernance à adopter en 2026 pour le transfert de compétences en ce qui concerne l'eau. Le maire répond que le choix au niveau communautaire s'est porté sur le scénario 2 : à partir de 2025 chaque commune conserve sa gestion de l'eau sauf la facturation (au niveau communautaire). Le télérelevé est abordé, mais le maire indique que les avis sont partagés car le coût est à reporter sur les usagers.

Est soulevé également un problème de voisinage : bruit émis par une pompe à chaleur collée au mur du voisin. Vérifier la réglementation en matière de décibels.

Séance levée à 20h15

